



CONFLIT SOCIAL DANS LES CENTRES D'ENCAISSEMENT : 1^{ER} ROUND D'OBSERVATION

Depuis le mois de mai dernier, un conflit couvait dans les Centres d'Encaissement sur la revalorisation de la prime « industrielle » allouée aux agents. Une coordination de personnels s'est constituée depuis cette date entre les 4 centres d'encaissement : Créteil, Rennes, Lille et Centre de Traitement des Amendes de Rennes.

La coordination porte les revendications suivantes :

- une augmentation de 90 € de la prime, pour la passer de 170 € à 260 € ;
- la rétroactivité de la revalorisation à compter de 2007 ;
- une revalorisation annuelle.



Pour soutenir sa demande, la coordination s'est retournée vers la CGT Finances Publiques qui a tenté de reprendre la main.

Un mouvement de grève, suivi globalement par 75 % des personnels, a eu lieu lors de l'échéance du 15 septembre dernier (un autre est annoncé pour chacune des échéances de fin d'année, dont le 15 octobre).

La Direction Générale (DG) a donc décidé d'ouvrir une discussion le 9 octobre dernier pour tenter de désamorcer ce conflit. Elle a décidé de convier non pas la seule CGT Finances Publiques, mais tous les syndicats représentés au Comité Technique de Réseau ainsi que des représentants de la coordination dans une négociation qui ne dit pas son nom et où les objectifs ne sont pas ceux qui sont affichés.

Présidée par le Chef du service RH de la DGFIP, la discussion s'est vite enlisée, mais de toute évidence c'était le but recherché par l'Administration.

S'adressant constamment aux représentants de la coordination, l'administration tout en répétant que "l'on allait pas tourner autour du pot (sic !)" a surtout cherché à les amener sur le terrain du temps de travail et de la remise en cause du protocole validé en 2007, sans jamais répondre à leur revendication.

Profitant de chaque occasion pour mettre un coin entre la CGT et la coordination, l'administration a réussi à faire se contredire cette dernière sur sa revendication, puisque celle-ci commençait à faire des propositions à la baisse tout en se laissant entraîner sur le terrain de l'utilité du recours aux vacataires.

Malgré les interventions de la délégation FO pour recadrer la discussion et rappeler que la clause de revoyure prévue lors des discussions avec la DGCP en 2007 n'avait été pas été respectée dans la fusion, 3 h 30 de réunion n'auront abouti qu'à la proposition de décontingenter les heures supplémentaires selon le principe "Travailler plus pour gagner plus !".

Par contre, la DG a clairement affirmé qu'il n'y aurait pas de rétroactivité et que sa réponse immédiate sur la demande de



revalorisation était : "Ni oui, ni non".

Considérant qu'il serait inéquitable, par rapport aux agents exerçant dans un SIP, d'augmenter l'écart de rémunération, la DG veut remettre à plat le dossier du temps de travail et de l'emploi des vacataires dans les Centres d'Encaissement avant de répondre à la revendication indemnitaire des agents.

Affirmant sa sérénité face aux mouvements sociaux annoncés dans les Centres d'Encaissement, l'administration a envisagé un cycle de discussion dans les semaines à venir. Pour FO, la DG joue sans conteste le pourrissement du conflit et veut, à travers l'ouverture d'un cycle de discussion, essentiellement revoir l'organisation du travail dans les Centres d'Encaissement.

Ce qui n'est absolument pas la revendication des personnels dont la seule réponse, face au mépris de l'administration, doit être de durcir le mouvement pour obtenir satisfaction.

PLACE DE LA CONCORDE, LES MANIFESTANTS DÉNONCENT "LA RETRAITE AU FLANBY"

Le rassemblement contre le projet de réforme des retraites a réuni plus de 15.000 personnes, dont plus de 8.000 issues de FO. Certes, il se trouvera bien quelques spécialistes pour constater qu'il y a, en 2013, moins de manifestants mobilisés qu'en 2003 ou en 2010, pour louer l'habileté d'un gouvernement qui se sera efforcé de brouiller les pistes en guise de déminage et pour en conclure que la réforme est adoptée dans tous les sens du terme.

Pourtant, il n'en est rien et le gouvernement n'aura jamais réussi à convaincre ni de l'utilité, ni de l'urgence, ni de la justesse de sa démarche. Car la plupart des questions suscitées par la présentation du projet de loi, fin août, demeurent d'actualité: comment expliquer que la hausse de la durée de cotisation –c'est-à-dire le recul déguisé de l'âge de départ– se justifie par l'augmentation de l'espérance de vie tout en supprimant toute référence à cette dernière dans le texte de loi? Comment arguer que l'effort doit être partagé par tous afin de dégager 7 milliards d'euros, somme officielle correspondant aux besoins de financement de notre système de retraite en 2020, tout en offrant 20 milliards par an aux entreprises sans aucune condition ni contrepartie via le CICE? Et est-il bien raisonnable d'établir des prévisions de croissance économique jusqu'en 2035, alors que personne n'est capable de dire ce que sera la croissance en 2014? Moins de manifestants qu'en 2003 et 2010? Assurément. Mais on attend toujours que les partisans de l'allongement de la durée de cotisation décident de descendre dans la rue pour pouvoir mesurer leur poids.

Quant à l'adoption du texte, elle n'est acquise qu'à l'Assemblée nationale et par les seuls députés socialistes. Au final, le gouvernement ne sera pas parvenu à désarmer les opposants à son projet de réforme, ni à attirer le soutien de l'opinion publique; il n'aura, en vérité, ni vaincu ni convaincu.

